



Camping dans le secteur de Banff

Le parc national Banff offre des expériences de camping variées, d'emplacements douillet et authentiques au bord d'un lac jusqu'aux emplacements panoramiques aménagés tout près de Banff. Parcs Canada exploite autour de la ville sept campings qui offrent un accès commode aux attractions les plus célèbres du parc. Chaque camping se distingue par sa taille, par sa position géographique et par les services qui y sont offerts. Les visiteurs peuvent ainsi choisir celui qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs préférences.

Il est important de lire le présent dépliant pour assurer votre sécurité et profiter au maximum de votre expérience. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à notre personnel, qui se tient à votre disposition dans la plupart des campings et aux centres d'accueil de Parcs Canada.



Une fois dans le parc...

Pour obtenir des renseignements sur les activités à faire pendant votre séjour dans le parc, visionnez ces guides en ligne ou passez prendre votre exemplaire à l'un des centres d'accueil de Parcs Canada.



Le programme de camping PROPRE

Le programme de camping PROPRE vise à éviter que des objets susceptibles d'attirer la faune ne soient laissés sans surveillance dans les emplacements. Le personnel de Parcs Canada déploie des efforts en ce sens pour assurer votre sécurité et pour faire en sorte que la faune des parcs nationaux puisse continuer de prospérer. Le programme est en vigueur dans tous les campings du parc national Banff.



Ourson noir

Pourquoi est-il important de garder son emplacement PROPRE?

En présence de nourriture ou d'autres objets attrayants qui sont laissés sans surveillance, les ours et les autres espèces sauvages en viennent à perdre leur crainte naturelle des humains. Dès qu'un animal a goûté à de la nourriture humaine, il devient un risque pour la sécurité publique. Dans certains cas, la seule solution consiste à l'abattre. En gardant votre emplacement PROPRE, vous contribuez grandement à empêcher que des animaux sauvages ne deviennent des « problèmes ».

Pour garder votre emplacement PROPRE

Pour que votre emplacement soit jugé PROPRE, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (objets liés à la nourriture ou produits parfumés) comme, par exemple, ceux indiqués ci-dessous :

- Glacières* – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons vides;

- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits (shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, etc.);
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre objet qui sert à la préparation des repas ou qui émet une odeur.

*Note au sujet des glacières : Les glacières attirent les animaux parce que, même vides, elles retiennent les odeurs de produits qui y ont été rangés.



Règles et règlements

Général

Outre le programme de camping PROPRE, plusieurs règlements sont en vigueur pour garantir aux campeurs une expérience sécuritaire et agréable.

Les campings et les emplacements ont été conçus de manière à réduire notre impact sur l'écosystème. En excédant la capacité d'accueil de chaque emplacement, vous exercez des pressions sur le camping et sur l'environnement.

- Il ne peut y avoir plus de deux véhicules, de deux tentes et de six personnes par emplacement.
- **Vous devez partir ou aviser de la prolongation du séjour au plus tard** à 11 h.
- **Le séjour maximal** est de 14 jours.
- Le camping n'est permis que dans les emplacements et les campings désignés.
- Les véhicules et les tentes doivent se trouver à l'intérieur de l'emplacement désigné et sur la plateforme de gravier.
- Il est interdit d'attacher des objets aux arbres (y compris des toiles). Les toiles doivent être fixées à des poteaux.

Bruit

Les visiteurs aiment le camping parce qu'ils peuvent échapper au bruit de la ville et s'imprégner de la paix et de la tranquillité de la nature. Même les conversations peuvent porter dans une zone boisée. Les bruits excessifs ne sont pas tolérés, et ce, en tout temps. Le chahut doit être signalé immédiatement à un garde de Parcs Canada ou au personnel du camping.

Couvre-feu – Le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 7 h, tous les jours. La musique, les feux de camp et la consommation d'alcool sont alors interdits. Seules les conversations à mi-voix sont permises.

Alcool – Il est interdit de consommer de l'alcool de 23 h à 7 h, tous les jours. Référez-vous à la section *Interdictions relatives à l'alcool et aux feux* du présent dépliant.

Génératrices – Les génératrices peuvent être utilisées de 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h.

Visiteurs – Seuls les occupants sont autorisés dans l'emplacement après 23 h. À partir de 23 h, les groupes nombreux sont priés de se disperser. Chacun doit retourner à son emplacement.

Feux de camp

Les feux de camp sont l'une des activités de prédilection des campeurs. Pour éviter que votre feu de camp ne devienne un danger pour vous et pour l'environnement, vous devez respecter les règlements suivants :

Permis – Chaque groupe inscrit qui souhaite allumer un feu de camp doit acheter un permis au coût de 8,80 \$ par jour. Vous pouvez vous en procurer un au poste d'accueil du camping ou au kiosque d'auto-inscription.

Taille du feu – Les feux doivent être contenus dans le foyer fourni. Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur d'un espace approuvé. Pour réduire les incidences néfastes des feux de camp sur l'environnement, faites de petits feux. La dimension suggérée pour les feux est de 50 cm de longueur sur 50 cm de largeur sur 50 cm de hauteur.

Bois – N'utilisez que le bois pris dans la cour à bois du camping. Évitez d'y jeter des ordures ou du bois mort provenant de la forêt environnante. Utilisez une hache pour débiter les bûches fournies en bois d'allumage.

Heures – Les feux de camp sont autorisés de 7 h à 23 h, tous les jours. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance. Référez-vous à la section *Interdictions relatives à l'alcool et aux feux* du présent dépliant.

Pêche

Le permis de pêche des parcs nationaux est obligatoire. Vous pouvez vous en procurer un aux centres d'accueil de Parcs Canada, au quai du lac Minnewanka ou chez les détaillants de la région. Procurez-vous un exemplaire du *Sommaire des règlements de la pêche* pour en savoir davantage sur les règles particulières qui s'appliquent dans les parcs nationaux.

Non-conformité

Les employés de Parcs Canada sont là pour vous aider et peuvent se rendre à votre emplacement pour vous rappeler la réglementation. Les campeurs qui enfreignent les règles du programme de camping PROPRE et les règlements susmentionnés s'exposent à une révocation de leur permis de camping sans possibilité de remboursement. Ils sont également passibles d'accusations en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et du *Règlement sur le camping dans les parcs nationaux*. Le titulaire du permis doit veiller à ce que son emplacement demeure dans un état satisfaisant.

Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et sous surveillance en tout temps. Ils attirent les animaux sauvages et peuvent se faire attaquer par des carnivores (ours, couguars, loups et coyotes) s'ils sont laissés dehors sans surveillance, surtout la nuit. Ramassez les crottes de votre animal de compagnie et rangez les bols de nourriture en lieu sûr lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Si votre emplacement de camping n'est pas PROPRE

Les employés de Parcs Canada effectuent des patrouilles régulières pour s'assurer que les campeurs n'ont pas laissé sous surveillance des objets attrayants pour la faune. Si vous retournez à votre emplacement et que certaines de vos affaires ont disparu, cherchez un avertissement écrit laissé par le personnel du parc. Les employés des campings sont autorisés à conserver vos affaires en lieu sûr jusqu'à ce que vous passiez les prendre pour les ranger de la bonne manière. En refusant de nettoyer votre emplacement conformément aux exigences du personnel, vous vous exposez à des accusations portées en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Étiquette des campeurs

Vous pouvez être un bon voisin et vous assurer d'avoir une bonne expérience de camping en appliquant les lignes directrices suivantes :

Vaisselle – Pour laver votre vaisselle, servez-vous de l'évier extérieur ou d'un bassin personnel (et non des lavabos se trouvant dans les blocs sanitaires).

Lessive – Utilisez votre propre bassin et jetez l'eau dans l'évier extérieur ou dans les toilettes. La ville de Banff compte aussi des laveriers.

Recyclage – Déposez vos bouteilles et vos canettes (contenants consignés) dans les bacs de recyclage. Dans chaque camping, ils se trouvent près des blocs sanitaires.

Enfants – Pour assurer la sécurité de vos enfants, supervisez-les en tout temps. Ils peuvent facilement s'égarer ou pénétrer par mégarde dans un emplacement voisin.

Automobiles – Respectez les limites de vitesse et restez vigilant lorsque vous roulez dans le camping. Les arbres peuvent vous bloquer la vue, et des piétons, surtout des enfants, pourraient surgir devant vous sans prévenir.

Accès aux installations – Empruntez les chemins et les sentiers pour accéder à votre emplacement et aux installations du camping (abris de pique-nique, blocs sanitaires, etc.). En prenant un raccourci à travers l'emplacement d'un voisin, vous dérangez les autres campeurs. De plus, vous risquez de piétiner la végétation fragile.

Pour réserver un emplacement

Centres d'accueil de Parcs Canada dans le secteur de Banff

Centre d'accueil de Banff : 224, avenue Banff
Kiosque d'information de Banff : 327, avenue Railway
403-762-1550
parcsCanada.gc.ca/banff

Si vous voyez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, veuillez en avertir immédiatement un employé du parc ou appeler le Service de répartition du parc Banff (service accessible 24 h sur 24) au **403-762-1470**.

Pour signaler du bruit excessif dans un camping ou toute autre infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, composez sans frais le **1-888-927-3367** (application de la loi), service accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

En cas d'URGENCE, composez le 911 ou, si vous utilisez un téléphone satellite, le 403-762-4506. Les téléphones cellulaires ne sont pas toujours fiables.

© Sa majesté la Reine du chef du Canada
N° catalogue: P84-493/2016F
ISBN : 978-0-990-05249-3

Also available in English

Interdictions relatives à l'alcool et aux feux

De mai à septembre, Parcs Canada met en place plusieurs polittiques pour assurer aux visiteurs une bonne nuit de sommeil. Il est interdit de consommer de l'alcool et de faire un feu de camp dans les campings pendant le couvre-feu, soit de 23 h à 7 h. Pendant les longues fins de semaine de l'été, la possession d'alcool est totalement interdite dans tous les campings.

Remarque : Il existe une différence entre l'interdiction de consommer de l'alcool et l'interdiction d'avoir de l'alcool en sa possession. Lorsque l'interdiction vise la consommation, les boissons alcoolisées sont autorisées dans le camping, mais elles ne peuvent être ni ouvertes ni consommées pendant le couvre-feu. Lorsque l'interdiction vise la possession, les campeurs n'ont pas le droit d'avoir de l'alcool en leur possession.



Gardes de parc

Dans les campings des parcs nationaux, les gardes de parc sont des agents de la paix. Ils sont chargés de protéger le parc national Banff et de veiller à ce que les campeurs aient une expérience sécuritaire et agréable. Les campeurs sont légalement tenus de se conformer à leurs demandes. Votre collaboration est appréciée.



Explorez le parc

Ils sont sauvages... C'est dans leur nature

Les parcs nationaux vous offrent une possibilité exceptionnelle, celle d'observer des animaux sauvages dans leur habitat naturel. En tant que visiteur, vous partagez ce milieu naturel avec la faune, qui en dépend pour sa survie. Tous les animaux sauvages peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés par vous ou par votre animal de compagnie. Il est donc important de connaître l'impact de vos gestes et de vos comportements sur la faune.



Ours grizzly



Wapiti *Martre*

Les animaux dépendent de chaque coin de ce territoire pour leur survie. Leurs corridors de déplacement, leurs sources de nourriture, leurs territoires d'accouplement et leurs lieux de repos ne s'arrêtent pas nécessairement à la limite du camping! Vous pourriez donc rencontrer des animaux sauvages en tout temps.

- Pour rester en sécurité en présence d'animaux sauvages :
- Restez conscient de ce qui se passe autour de vous, surtout au crépuscule, à l'aube et sur les parcelles de végétation dense. Il peut être dangereux de surprendre un ours affairé à manger de la nourriture naturelle, telle que des baies.
 - Restez à une distance sûre des animaux (à 30 m des ongulés, comme les chevreuils et les wapitis, et à 100 m des carnivores, comme les couguars, les ours et les loups). Quelle que soit la taille de l'animal, ne cédez jamais à la tentation de vous en approcher ou de l'attirer vers vous.
 - Ne nourrissez jamais un animal. Cette pratique est illégale dans les parcs nationaux. C'est dans leur milieu naturel que les animaux sauvages trouvent la nourriture la plus saine pour eux. Lorsqu'ils ont pris goût à la nourriture humaine, ils cessent de chercher leur nourriture dans la nature et perdent leur crainte des humains. Ces animaux, considérés comme « dénaturés », représentent une menace pour la sécurité publique.

En connaissant mieux la faune, vous serez mieux à même de réduire les risques de rencontre malencontreuse, et vous contribuerez à protéger les populations fauniques.

Bestioles, oiseaux et fleurs sauvages



Photos : Parcs Canada

Activités d'interprétation

Une soirée de divertissements pendant votre séjour dans le parc national Banff vous intéresserait? Joignez-vous à nos interprètes qui vous raconteront des anecdotes et des faits intéressants sur la nature et l'histoire du premier parc national du Canada. De la fin de juin au début de septembre, des activités en soirée ont lieu au théâtre intérieur de la Tanière-du-Loup et au théâtre extérieur du Nid-de-Corbeau (camping du Mont-Tunnel) ainsi qu'au théâtre intérieur du camping du Canyon-Johnston. Consultez notre page Web parcsCanada.gc.ca/interpretation-banff ou procurez-vous un dépliant sur les activités d'interprétation au poste d'accueil d'un camping ou au centre d'accueil de Parcs Canada. Toutes nos activités conviennent aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Joignez-vous à nous! Ces activités sont comprises dans les droits d'entrée du parc.



Hé, les jeunes! Amusez-vous tout en découvrant le parc national Banff! Passez prendre votre livret d'activités à l'un des centres d'accueil de Parcs Canada ou à un théâtre pendant une activité d'interprétation aux campings. Réalisez six des activités suggérées pour obtenir un certificat et un souvenir. Profitez-en pour faire participer toute la famille. Bonne exploration!



Fermé pour l'été 2016

Terrain de caravanning du Mont-Tunnel (321 emplacements)

Ce camping, situé à un jet de pierre de la ville, est réservé aux roulettes et aux grosses caravanes (15 m et plus). Il offre une gamme complète de services, des vues sur les montagnes, des emplacements partagés, des sentiers de randonnée et de vélo ainsi qu'un accès à un service de transport en commun local.

Camping du Mont-Tunnel (Village I) (618 emplacements)

Situé tout près de la ville de Banff, ce camping propose une expérience traditionnelle dans un décor de montagnes. Les campeurs ont accès à des foyers pour la cuisine ainsi qu'à des sentiers de randonnée et de vélo. Ce camping offre plusieurs options pouvant répondre à des besoins divers, dont une poignée de grands emplacements.

Camping du Mont-Tunnel (Village II) (188 emplacements)

Ce camping, situé à quelques minutes de la ville, est idéal pour les campeurs qui ont besoin d'espace pour les grandes caravanes (12 m et plus) et pour les personnes souhaitant avoir une prise électrique sans les autres services. Il est situé à proximité des attractions locales et est ouvert à longueur d'année. Les campeurs ont accès à des panoramas de montagnes, à un service de transport en commun jusqu'à la ville et à des sentiers pour la randonnée et le vélo.

oTENTik au camping du Lac-Two Jack (bord du lac) (10 emplacements)

L'oTENTik, une exclusivité de Parcs Canada, tient son origine des mots authentique et tente; et est un croisement entre un chalet en A et une tente de prospecteur montée sur un plancher en bois surélevé. Cette installation d'hébergement permanente et confortable n'exige absolument aucun travail de montage. Voici certaines des caractéristiques: de l'éclairage et de l'électricité, un radiateur électrique, deux grands lits à deux places et un lit superposé ainsi qu'une table et des chaises.

parcsCanada.gc.ca/pnb-otentik

Camping du Canyon-Johnston (132 emplacements)

Ce camping rustique est une bonne option pour les personnes à la recherche d'une expérience de camping authentique. Les emplacements peuvent accueillir des tentes et de petits véhicules de plaisance (jusqu'à 8,2 m). Comme ce camping est situé dans un endroit central le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A), les campeurs ont facilement accès à des attractions uniques en leur genre, dont le canyon Johnston et les sources Ink Pots.

Camping du Mont-Castle (43 emplacements)

Ce petit camping sans services propose une expérience intime dans une jolie forêt le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Les campeurs, qui doivent s'inscrire eux-mêmes, ont accès à des emplacements pour tentes ou pour petits véhicules de plaisance (jusqu'à 7,3 m). Ils peuvent facilement profiter des attractions avoisinantes, comme les chutes Silverton et le canyon Johnston.

Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) (74 emplacements)

Situé non loin du lac Minnewanka et à 15 minutes de Banff, ce camping rustique est niché dans un endroit enchanteur, en bordure du lac Two Jack. Il convient parfaitement aux tentes et aux petits véhicules de plaisance (moins de 9 m). On y trouve des emplacements au bord du lac, 10 oTENTiks et des vues sur les montagnes. Les campeurs peuvent aussi accéder au lac pour la navigation non motorisée.

Emplacements équipés au camping du Lac-Two Jack (principal) (32 emplacements)

Pas d'équipement? Pas de problème! Les emplacements de camping équipés donnent la possibilité de camper même si vous n'avez aucun équipement, ou simplement si vous ne voulez pas avoir à préparer et à apporter tous les bagages nécessaires à votre excursion de camping.

parcsCanada.gc.ca/equipes-banff

Camping du Lac-Two Jack (principal) (380 emplacements)

Les visiteurs qui séjournent dans ce camping sans services vivent une expérience authentique dans un cadre isolé. Le camping se trouve à 15 minutes de Banff et près de diverses attractions, dont le lac Minnewanka. Les emplacements offrent de jolies vues et peuvent accueillir des tentes et des véhicules de plaisance d'au plus 8,2 m. Il y a aussi des emplacements pour groupes ainsi que des emplacements équipés.

	Camping du Mont-Tunnel I	Camping du Mont-Tunnel II	Terrain de caravanning du Mont-Tunnel	Camping du Lac-Two Jack (principal)	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac)	Camping du Canyon-Johnston	Camping du Mont-Castle
Tous les services			X				
Prise électrique		X					
Toilettes à chasse	X	X	X	X	X	X	X
Douches	X	X	X		X	X	
Poste de vidange	X	X	X	X	X	X	
Foyers (Les feux sont permis seulement dans le foyer fourni)	X	Nombre limité		X	X	X	X
Abris-cuisines		X		X	X	X	X
Accès universel	X	X	X		X	X	
Réservations	X	X	X	X	X		
Activités d'interprétation	X	X	X			X	
Livret des Xplorateurs	X	X	X			X	
Interdiction relative à l'alcool et aux feux en vigueur à tous les soirs (de 23 h à 7 h)	X	X		X	X	X	X
Alcool interdit (longue fin de semaine de mai)	X	X	X	X	X	Fermé	Fermé
Alcool interdit (longues fins de semaine de juillet, d'août et de septembre)	X	X	X	X	X	X	X

- Poste d'accueil
- Panneau d'information
- Poste de vidange
- Abri de pique-nique
- Eau potable
- Déchets
- Recyclage
- Bois à brûler
- Foyer pour les groupes
- Évier à vaisselle
- Casiers à nourriture
- Toilettes à chasse d'eau
- Douches
- Activité d'interprétation
- Théâtre
- Camping de groupe
- Accès universel
- Arrêt d'autobus
- Stationnement
- oTENTik
- Sentier

Trois raisons de camper dans le parc national Banff.

- Vivre une aventure en famille ou entre amis :** Le camping est un excellent moyen d'ajouter du piquant à votre voyage. Il y a tout un monde à découvrir et à explorer à l'extérieur de votre tente!
- Renouer avec la nature :** Profitez des parfums et des sons de la nature. Campez sous les étoiles et remplissez vos poumons d'air frais des montagnes.
- Plonger dans l'histoire :** Les premiers explorateurs établissent des campements pendant leurs longues expéditions dans la nature sauvage. Retracez leurs pas en passant la nuit dans l'un des campings désignés du parc!

